



**Compte rendu de la commission « assainissement »**  
**Thématique « pollution ponctuelle »**  
**Le 15/11/2012 à Saint-Cyr-sur-Morin**

Le jeudi 15 novembre à 09h30, la commission « assainissement » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle de la mairie de Saint-Cyr-sur-Morin, sous la direction du Président de la commission « assainissement » : M. DENIZOT.

Etaient présents :

Date de la convocation : 21/09/2012

M. DENIZOT Jean Georges	Vice-président de la CLE du SAGE des Deux Morin / Maire de Saint-Cyr-sur-Morin
M. POT Jacques	Association des amis des moulins d'Ile de France
Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement
M. AVANZINI Serge	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Seine et Marne – AAPPMA de Crécy la Chapelle
Mme BRESCIANI Anne	Conseil Général de Seine-et-Marne
M. GUISEFFI Angelo	Direction départementale des Territoire de Seine et Marne
Mme PELOURDEAU Juliette	
M. SERENO Julien	Agence de l'Eau Seine Normandie
Mme DERUMIGNY Cécile	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France
M. HUBERT Joël	Conseiller municipal de Saints
M. WARZOCHA Richard	Conseiller municipal de Chauffry
Mme LEFRANC Sylvie	Conseillère municipale de Courgivaux
Mme SNAKKERS Geneviève	Conseillère municipale de Chevru
Mme BIDEL Améline	Chambre d'agriculture de la Marne
M. JACQUET Arnaud	Geo-Hyd
M. GRABOWSKI Romain	Geo-Hyd

Absents excusés : Fédération de pêche 77 – M. LECLERC Nicolas/DREAL Champagne Ardennes – M. GARCHER René/Esbly – M. COLIN Florent / DDT 51 – Aquil'Brie

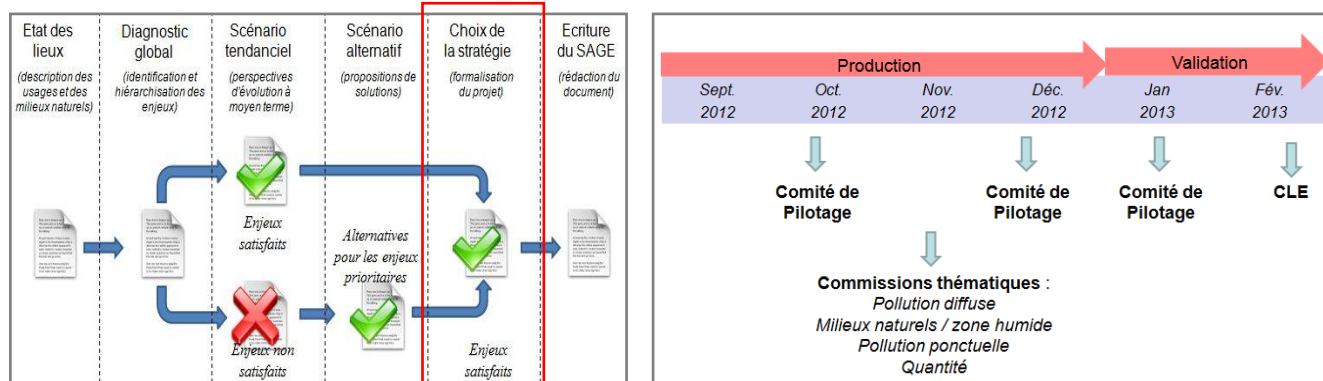
Ordre du jour :

1. Rappel du calendrier, des objectifs et de la méthodologie pour la phase stratégie
2. Discussion autour des mesures du thème « pollution ponctuelle »
3. Point sur la gouvernance

M. DENIZOT remercie les membres de la commission « assainissement » d'être présents.

## 1. Rappel du calendrier, des objectifs et de la méthodologie pour la phase stratégique

Le bureau d'étude Géo-Hyd rappelle le contexte et le calendrier de la phase stratégique.



La phase stratégique consiste à formaliser le consensus entre les acteurs sur les objectifs (ambitions) et les moyens (dispositions) à partir du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs en vue de la rédaction du PAGD et du règlement.

Dans ce sens, l'objectif des commissions thématiques est d'évaluer les différents scénarii (mesures) afin de les affiner, les modifier ou éventuellement de les supprimer. La phase précédente (Tendances et Scenarii) ayant permis de dimensionner ces mesures assez précisément, les discussions de la séance se tourneront principalement vers l'organisation et les moyens à mettre en œuvre. Des questions sur le degré d'ambition et sur la priorisation des mesures se posent également. Les différentes orientations retenues par les commissions thématiques seront ensuite proposées au Comité de Pilotage.

## 2. Discussion autour du thème « Pollution ponctuelle »

Les objectifs traités dans la Commission Thématique « Pollution ponctuelle » sont les suivants :

Enjeu	Objectifs
Qualité des eaux	Réduire l'impact des eaux usées domestiques
	Réduire l'impact des eaux pluviales
	Réduire l'impact des rejets de l'artisanat, de l'industrie et des activités minières

Ces objectifs regroupent 10 mesures qui sont résumées dans le tableau en dernière page. Chacune de ces mesures est présentée par le bureau d'étude, des pistes de discussion sont mises en avant et les participants peuvent faire part de leurs remarques et propositions. Les discussions portent principalement sur les thèmes suivants :

- La pertinence de la mesure (à maintenir ? à modifier ?)
- La formulation des mesures (énoncé, descriptif, contenu, précisions à apporter...)
- La plus-value du SAGE pour la mesure
- Les coûts, les financeurs
- Le secteur géographique concerné par la mesure
- L'échéance et la priorité à donner à la mesure
- Le portage, la maîtrise d'ouvrage et les différents partenariats possibles
- Le niveau d'ambition et objectifs chiffrés pour certaines mesures
- La portée juridique des mesures
- Le rôle de la CLE et de la cellule d'animation

Dans cette commission thématique, les membres proposent de supprimer la mesure n°14 « Mettre en conformité les systèmes d'assainissement non collectif impactant pour le cours d'eau » afin d'éviter que cette mesure ne fasse doublon avec les travaux des SPANC et des collectivités. De plus, des détails sont apportés dans le but de préciser ou modifier les formulations ou les contenus de certaines mesures (cf. tableau). Des aspects réglementaires et techniques sont rappelés.

Le tableau en dernière page présente le résumé de chaque mesure et les corrections (en rouge) qui ont été apportées suite aux remarques et propositions des membres de la commission thématique. **Ce tableau est un document de travail** non définitif. Il sera présenté lors du prochain COPIL et les propositions y seront traitées.

### **3. Point sur la gouvernance**

Les mesures concernant la gouvernance (enjeu transversal aux quatre commissions thématiques) sont rappelées. Des choix doivent être établis via le COPIL et la CLE afin de déterminer les différents axes de la gouvernance (anticiper la mise en œuvre du SAGE, coordonner les actions, mobiliser les acteurs locaux, communication / sensibilisation, moyens à mettre en œuvre et recrutements éventuels,...).

D'autre part, la CLE est actuellement en réflexion sur la réorganisation de la structure porteuse afin de respecter la réglementation en vigueur lors de la phase de mise en œuvre. Les décisions seront communiquées ultérieurement.

objectifs	Mesures	Type	localisation					priorité			maîtres d'ouvrages potentiels	détails mesure	hypothèse de dimensionnement	faisabilité	Chiffrage		efficacité vis-à-vis de l'objectif	justification efficacité	Échéance de départ
			ME Gr Morin amont	ME Gr Morin aval	ME Aubetin	ME Pt Morin Amont	ME Pt Morin Aval	1	2	3					Fourchette basse (M€)	Fourchette haute (M€)			
5) Réduire l'impact des eaux usées domestiques	13 Définir les zones prioritaires pour la rehabilitation des installations d'assainissement non collectif	étude	X	X	X	X	X	1			SAGE	Etude globale de localisation des zones sensibles à l'échelle du SAGE --> but : orienter les SPANC pour prioriser les opérations de réhabilitation à mener	étude (peut être réalisée en interne), suivi et élaboration de tableau bord	bonne	0,02		faible	n'est qu'un préalable, pour cibler les actions	2015
	14 Mettre en conformité les systèmes d'assainissement non collectif impactant pour le cours d'eau	op	X	X	X	X	X		2		SPANC	Mener des opérations groupées de réhabilitation des installations individuelles	Hypothèse : 20% des installations impactantes - 20300 logements assainis de manière autonome sur le SAGE Soit 4000 réhabilitations	moyenne	22		moyenne	impact peu caractérisé sur le bassin, améliorations locales dans les cas de concentrations de plusieurs rejets directs	2024
	15 Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement (conformité des branchements, déversoirs d'orages impactants, réseaux séparatifs...)	op	X	X	X	X	X	1			collectivités assainissement collectif / appui CG 77	Diagnostiquer les anomalies sur les réseaux et établir une planification pluriannuelle des travaux nécessaires, cibler les réseaux les plus impactants	1) Chiffrage des études diagnostic 2) Pour les travaux, chiffrage des réhabilitation des branchements défectueux, Hypothèse 25% des branchements  Ciblage sur les masses d'eau les + impactées (Gd Morin à partir St-Siméon, Aubetin) : 23 réseaux état mauvais à très mauvais, 14500 habitants raccordés	moyenne	0,4		bonne	réduit les transferts directs au milieu (impact caractérisé sur certaines masses d'eau) et améliore le fonctionnement des stations	2021
6) Réduire l'impact des eaux pluviales	16 Réaliser les zonages pluviaux et identifier les mesures préventives pour réduire l'impact des eaux pluviales	étude	X	X	X	X	X	1			Collectivités EP / SAGE	zonage obligatoire, définit les zones de limitation de l'imperméabilisation et les zones ou des aménagements sont à prévoir) + fixe débit de fuite max	1 étude par commune ou à l'échelle intercommunale ?  Objectif 100% des communes --> hypothèse sur le nombre de communes l'ayant déjà réalisé ? rendre la mesure prescriptive	moyenne	0,67		bonne	action préventive à favoriser, de plus répond à 2 enjeux (qualité et inondation)	2021
	17 Mettre en place des dispositifs de traitement des eaux pluviales le long des principaux axes routiers	op		X					3		gestionnaires routes	Etudier en concertation avec le gestionnaire de réseaux routiers les possibilités d'équiper les principaux points noirs d'ouvrage de stockage et de traitement des eaux pluviales	Dans un premier temps chiffrage de la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales pour identifier l'équipement nécessaires (nb bassins de stockage et volumes) - Intégrer au PAGD (levier réglementaire)?	moyenne	0,26		bonne	permet l'abattement des pollutions constatées	2027
7) Réduire l'impact des rejets de l'artisanat, de l'industrie et des activités minières	18 Recenser les activités polluantes et développer la sensibilisation pour réduire les flux polluants	com	X	X	X	X	X		3		collectivités porteuses contrat / SAGE	établir avec la CCI/ CMA la liste des activités à risques à cibler en priorité Elaborer et diffuser des conseils ciblés pour les PME et TPE industrielles et artisanales; effectuer une mise à jour et un suivi du recensement	Une partie du temps d'animation (mesure suivante)  Diffusion de plaquettes d'informations	moyenne	NC		faible	ne garantit pas l'engagement des entreprises dans la démarche	2027
	19 Diagnostiquer et accompagner les entreprises à mettre aux normes leurs rejets, en ciblant en priorité les activités à risques	org/op	X	X	X	X	X		3		collectivités porteuses contrat / SAGE	Diagnostics environnementaux sur sites (rejets, traitements...) et accompagnement des entreprises vers leur mise aux normes. Intégrer la CCI, CMA à la concertation	Temps d'animation : 1 ETP (à mutualiser entre contrats globaux ou cellule SAGE)  Mise aux normes de 20% des entreprises à risques hypothèse : 1200 PME, 1/3 à risques (400) => 80 mise aux normes (basé sur diag des 3 contrats globaux)	difficile	1,47		faible	impact peu caractérisé sur le bassin, améliorations locales et spécifiques au cas par cas	2027
	20 Accompagner les communes dans l'établissement des autorisations de raccordement des effluents non domestiques	org	X	X	X	X	X		3		SAGE / CCI / animateurs de contrats globaux	Sensibiliser les communes, leur proposer une aide pour mieux cibler les activités à risque et un modèle type d'autorisation de déversement	Compris dans le temps d'animation mesure précédente	moyenne	NC		faible	idem précédente	2027
	21 Localiser, hiérarchiser et assurer une veille vis-à-vis des sites et sols pollués à proximité des cours d'eau, dans les aires d'alimentation de captages et zones d'infiltrations directes	étude	X	X	X	X	X		3		Communes, Etat, SAGE	Affiner les connaissances de la CLE à ce sujet, faire remonter les points noirs aux services compétents. Demander un recensement des sites pollués aux communes	Temps compris dans le fonctionnement de la CLE et de la cellule animatrice	bonne	NC		faible	mesure de précaution, mais l'application dépasse le cadre du SAGE	2027
	22 Assurer une veille vis-à-vis du développement d'activités impactantes pour les masses d'eau souterraines, notamment les activités de recherche et d'exploitation de gaz et huiles de schistes	op	X	X	X	X	X	1			SAGE / DREAL	Demander à ce que la CLE soit consultée sur les dossiers de d'autorisation d'activités industrielles présentant un risque pour les masses d'eau souterraines de son territoire	Temps compris dans le fonctionnement de la CLE et de la cellule animatrice	bonne	NC		faible	idem précédente	2015